



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Bromospa

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Bromospa
No.-Index	251-171-5
No.-CAS	32718-18-6
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	6Q90-Y0QF-R006-MYDJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	{VERWENDUNGSZWECK} Désinfectants et algicide pour l'eau de bain dans les piscines privées {Verwenderkategorie} pour les utilisateurs professionnels et privés. Préparation: Pastilles de 20g. Caractéristiques: Liaison organique à base de brome. Soluble lentement et sans résidus. Il peut être utilisé indépendamment de la dureté de l'eau. Dosage: Piscine à fonctionnement continu: Ajouter jusqu'à ce qu'une quantité minimale de 1,0 mg/l de brome libre soit atteint à la sortie du bassin. Selon la quantité et le type de facteurs consommant du brome, 3-4 comprimés / 10 m³ suffisent pour 5-10 jours. Comment utiliser: L'application idéale serait à travers un distributeur de brome spécial. Whirlpool: Chaque semaine 1-2 comprimés par 1000 litres d'eau. En cas de charge élevée, les quantités ajoutées doivent être augmentées en conséquence. Le taux de brome devrait être entre 2-4 mg. Application: Ajouter dans le panier du skimmer existant ou dans un doseur flottant approprié. PT11 «Agents de protection pour les liquides dans les systèmes de refroidissement et de traitement». Dosage dans les systèmes de refroidissement - vérifier l'ajout avec des mesures jusqu'à ce que la valeur cible soit atteinte. Valeurs cibles pour le chlore libre : En cas de dosage continu : - En général : 0.2-0.5mg/l En cas de chloration choc : - Systèmes à flux continu : 4-8mg/l - Systèmes en circuit fermé : 2-5mg/l - autres systèmes : 2-4mg/l Réservé aux utilisateurs professionnels. PT 12 «Agent antimucosité». Dosage pour lutter contre les mucosités - Dosage jusqu'à 12 fois par jour ou de manière approximative. Vérifier l'addition avec des mesures jusqu'à ce que la valeur cible soit atteinte. Valeurs cibles pour le chlore libre : En cas de dosage continu : 0.2-0.5mg/l En cas de chloration choc : 2-10mg/l Réservé aux utilisateurs professionnels.
--	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch www.chemia.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Bromospa	Date d'impression	2 / 13
24.07	25.07.2024	

Date de révision

25.07.2024

Version

24.07 (Version précédente: 23.11)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1C, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P221:
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

	P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Informations supplémentaires	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Identificateur de produit	BCDMH - Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidin-2,4-dion, No.-CAS 32718-18-6, No.-CE 251-171-5
Emballage	Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862). Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
BCDMH - Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidin-2,4-dion	> 99%	Skin Corr. 1C H314, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Ox. Sol. 2 H272, EUH031	No.-CAS: 32718-18-6 No.-CE: 251-171-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Faiblesse. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut aggraver un incendie; comburant. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') Chlorure d'hydrogène (HCl). Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des agents extincteurs seuls ou en combinaison. Les tuyauteurs et le personnel de soutien doivent être équipés d'une protection respiratoire. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser au sec. Éviter la formation de poussière. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter la génération de vapeurs/aérosols. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage 5. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. ≥ 0.38 mm Temps de percée: ≥ 480 min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale. ≥ 0.50 mm Temps de percée: ≥ 480 min.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Wear suitable protective clothing Porter des vêtements de protection appropriés.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide. Comprimé.
Couleur	Blanchâtre. Jaunâtre
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	>100 °C
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	non auto-inflammable
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7.5 (20°C)
Viscosité cinématique:	n'est pas applicable
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non pertinent
Densité et/ou densité relative:	1.9 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction violente avec : Des acides. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Peut aggraver un incendie; comburant.
10.4. Conditions à éviter	Fort chauffage Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Peut aggraver un incendie; comburant.
10.5. Matières incompatibles	Aucun à notre connaissance.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Chlore. Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Voir rubrique 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. DL50/cutanée/lapin = 2000 mg/kg. DL50/orale/rat = 578 mg/kg.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé sur la base des informations disponibles. Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé sur la base des informations disponibles. Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger par aspiration Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Vue brouillée Mal de tête Somnolence

Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Très toxique pour les organismes aquatiques.

BCDMH - Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidin-2,4-dion (CAS 32718-18-6)

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Peut changer le pH de l'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit est toxique pour les algues.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3085
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3085. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.. Classe 5.1. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 5.1+8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement OC2. Numéro d'identification du danger 58. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
----------------	--

IMDG	UN 3085. Nom d'expédition des Nations unies: OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S.. Classe 5.1. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 5.1+8+ENV. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-Q. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3085. Nom d'expédition des Nations unies: Oxidizing solid, corrosive, n.o.s.. Classe 5.1. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 5.1+8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 559 (25 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y545 (5 kg). Instructions de conditionnement (avion cargo): 563 (100 kg).
Navigation fluviale ADN	UN 3085. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.. Classe 5.1. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 5.1+8+ENV. Code de classement OC2. Quantité limitée 5 kg. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. CPID (CH): 6054520-57 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 5. VOC (CH) = 0%
------------------------------------	---

BCDMH - Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidin-2,4-dion (CAS 32718-18-6)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	588 Product type 2, 11, 12 (251-171-5)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 9
Produit biocide	CHZN5239
	Matière active: Bromchlor-5,5-dimethylimidazolidin-2,4-dion, CAS Nr. 32718-18-6, 100g/100g..

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.
---	--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DNEL: Dose dérivée sans effet . CED: Code du catalogue européen de déchet LOAEC: Lowest Observed Adverse Effect Concentration MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. NOAEC No Observed Adverse Effect Concentration NOAEL: Dose sans effet toxique observé . OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) OEL: Limites d'exposition professionnelle OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) PEC: Concentration de l'exposition prévue . PEL: limite d'exposition autorisée PNEC: La concentration prévisible sans effet . STEL: limite d'exposition à court terme TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil) TWA: pondérée dans le temps OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV) WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils relatifs à la formation	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.